

LE CHAMP COMMUN...

... est une société coopérative d'intérêt collectif qui a créé depuis 2010 une épicerie, un bar café-concert, une brasserie à Augan (56800), petite commune rurale de 1500 âmes, en lisière de la forêt de Brocéliande. Elle compte maintenant plus de 160 associés et a créé 8 ETP sur les activités et la programmation culturelle. Elle héberge également une radio locale et le Pôle de développement de l'ESS sur le territoire du Pays de Ploërmel. Fortement sollicitée pour partager son expérience, elle a fondé l'Atelier d'études participatives du Champ Commun.

SE FORMER AVEC LE CHAMP COMMUN...

En 2017, le Champ Commun a donc lancé une offre de formations intégrée dans le cadre d'un **catalogue** qui rassemble les propositions de trois structures : Une Scop, une association, une SCIC. **Le Contrepied, le Kerfad et le Champ Commun.**

Elles font partie d'un cycle de formation, « **Créer ou reprendre collectivement un commerce de proximité** », qui s'adresse aussi bien à des porteurs de projets, des salariés en reconversion qu'à des accompagnateurs qui souhaitent maîtriser les enjeux de la sauvegarde des commerces de proximité dans un cadre coopératif.

ÊTRE ACCOMPAGNÉS PAR LE CHAMP COMMUN...

L'atelier d'études participatives du Champ Commun peut également **vous accompagner dans la définition de votre projet et son évolution.** N'hésitez donc pas à nous questionner pour savoir si et comment nous pourrions vous aider.

Le Champ Commun dispose également d'**espaces de travail et d'hébergement** dédiés notamment à l'accueil de groupes dans un cadre coopératif et propice au travail collectif. Si vous souhaitez **y organiser vos formations** à la journée ou en résidentiel, merci de prendre contact avec nous.



LA SCIC, UNE ENTREPRISE ASSOCIATIVE

Proposée en collaboration avec la SCIC Kejal, cette formation est le fruit de nos expériences.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif est le plus récent statut coopératif et on pourrait dire qu'il souhaite retrouver l'esprit qui présida à la création de nombreuses entreprises dont on se demande ce qui les distingue maintenant de leurs consœurs « conventionnelles ».

Société commerciale, elle doit compter obligatoirement parmi les participants à son capital des salariés et aussi des usagers. Elle est également en mesure d'y accueillir des financeurs publics.

Elle a des objectifs d'intérêt public et d'utilité sociale tout particuliers pour ce type de projets mais ce sont aussi ses modalités de gouvernance qui peuvent en faire une « entreprise associative », assumant sa lucrativité limitée au service d'un territoire et d'une mission.

Thématiques de travail : Multisociétariat, gouvernance, utilité sociale... : des fondements à maîtriser. Construire collectivement un projet de SCIC, mise en situation.

Lieu : Au Champ Commun, Augan

Date : 8 et 9 juin 2017

Tarifs formation professionnelle :

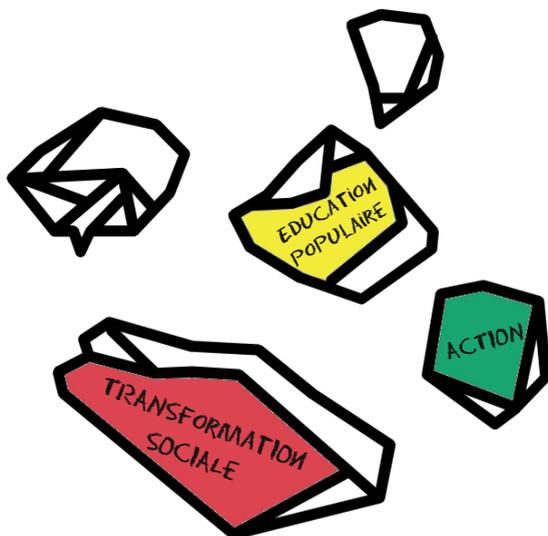
Frais pédagogiques : 420 € (14 h de formation sur 2 jours)

Frais annexes : 110 €

Tarifs individuels :

Frais pédagogiques : 200 € (14 h de formation sur 2 jours)

Frais annexes : 50 €



LA CONSTRUCTION JURIDIQUE D'UN PROJET EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'approche habituelle consiste à choisir un statut juridique a priori. C'est comme si l'on choisissait un vêtement sans s'inquiéter de sa taille : il faudra s'y adapter même s'il ne facilite pas les mouvements.

Le droit établit des règles mais ce ne sont pas seulement des contraintes, ce sont également des outils, un cadre au service du projet. Le choix d'un statut juridique doit donc être la résultante d'un processus d'analyse de ses enjeux, des conditions particulières de son émergence.

Relevant de l'ESS, la structure juridique doit être le fruit d'un travail minutieux de définition de la prise en charge collective des différentes responsabilités qui feront prospérer l'entreprise.

Thématiques de travail : Identifier les enjeux organisationnels. Construire la gouvernance. Choisir le statut adapté au projet.

Lieu : Au Champ Commun, Augan
Date : 4 et 5 juillet 2017

Tarifs formation professionnelle :

Frais pédagogiques : 420 € (14 h de formation sur 2 jours)

Frais annexes : 110 €

Tarifs individuels :

Frais pédagogiques : 200 € (14 h de formation sur 2 jours)

Frais annexes : 50 €

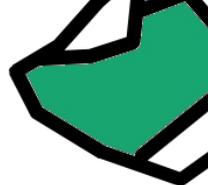
D'AUTRES UNITÉS DE FORMATION SERONT PROPOSÉES À L'AUTOMNE 2017 :

Créer une entreprise avec les principes de l'éducation populaire
(module de 3 jours consécutifs)

Construire l'économie du projet
(module de 3 jours consécutifs)

Mobiliser pour porter un projet de commerce participatif de proximité
(module de 2 jours consécutifs)

Pour connaître les dates de ces formations, nous contacter.
Le catalogue complet de formations est disponible à l'adresse :
<http://www.kerfad.org/documents/Formations2017.pdf>



COMMENT FAIRE FINANCER MON STAGE ?

Vous avez des droits, mobilisez-les !

Renseignez-vous auprès de vos collègues, de votre employeur, de votre délégué-e du personnel, de votre conseiller-e Pôle emploi, de la personne chargée de votre suivi au Conseil Départemental ou de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) à laquelle vous êtes affilié en tant que salarié-e...

Si vous êtes salarié-e :

Faites une demande dans le cadre du plan de formation de votre structure. Elle doit être adressée à votre employeur ou au service de formation. Pensez à anticiper vos demandes car elles doivent être acceptées par votre employeur puis validées (volet financier) par l'OPCA.

Si vous êtes en recherche d'emploi bénéficiant d'une allocation chômage ou d'un des minima sociaux :

Vous pouvez faire une demande auprès de votre conseiller-e Pôle emploi ou de la personne qui vous suit au département ou à la région.

Si vous êtes bénévole dans le cadre associatif :

Sachez que dans le cadre du FDVA (Fond de Développement de la Vie Associative) des subventions existent et financent les formations pour les bénévoles des associations: Vous trouverez plus d'informations sur <http://www.associations.gouv.fr/10616-le-fdva.html>

Vous n'êtes dans aucun de ces cas :

Et si vous n'avez pas de possibilité de prise en charge, pas de panique... **Contactez-nous, nous essaierons de trouver une solution ensemble...**

Quelle que soit votre situation, les demandes doivent être anticipées pour être validées à temps!

***NB sur le financement d'actions collectives :** Certaines OPCA prennent en charge des « actions collectives » à la demande de leurs employeurs adhérents et en complément des plans de formation. Elles doivent concerner un minimum de 2 structures et peuvent être « intra-entreprises » ou « inter-entreprises ». Ces dispositifs sont peu utilisés et simples d'accès : N'hésitez pas interroger votre OPCA.*

COOPÉRATIVE LE CHAMP COMMUN

Atelier d'études participatives
1, rue du Clos Bily
56800 Augan

02 97 93 48 51
essaimage@lechampcommun.fr
www.lechampcommun.fr

